

Nantes Saint-Nazaire : donner de nouveaux équilibres

↳ Le Scot de 2007 : des objectifs tenus en grande partie

Un projet partagé, donnant une trajectoire au territoire. C'est ainsi que beaucoup d'acteurs locaux ont vécu l'adoption, en 2007, du Scot de la Métropole Nantes Saint-Nazaire. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, ce document d'urbanisme constitue un outil de planification. En tenant compte de l'identité de chaque territoire, et des complémentarités possibles, il permet notamment de réfléchir à une répartition équilibrée de l'habitat, des transports ou encore des emplois sur la métropole. Sept ans après son adoption, excepté des disparités territoriales, ce 1^{er} Scot a globalement atteint les objectifs fixés. Il a ainsi contribué à limiter l'urbanisation, tout en accroissant l'offre de logements, à préserver les espaces naturels et agricoles, et à rééquilibrer le développement urbain et économique du territoire au profit des pôles structurants (Savenay, Nort-sur-Erdre, Saint-Etienne-de-Montluc, Treillières/Grandchamp-des-Fontaines et Blain).

Quels enjeux pour demain ?

Le territoire, dans un futur proche, devra répondre à un ensemble d'enjeux majeurs. Parmi ces enjeux figurent la préservation accrue des espaces agricoles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore l'essor continu des déplacements doux. Le soutien aux filières économiques innovantes et structurantes est aussi un objectif essentiel pour demain. De même que le développement de l'emploi pour tous. Elaborer un 2nd Scot pour 2017, c'est l'opportunité de construire un nouveau projet pour Nantes Saint-Nazaire. D'apporter un nouvel élan au territoire. Et ce, d'autant plus que le Schéma de cohérence territoriale voit ses objectifs renforcés par la loi dite « Grenelle II » et la loi ALUR de mars 2014. Face à un contexte socio-économique ayant fortement évolué, cette nouvelle législation devrait permettre au Scot 2 de mieux jouer son rôle d'« accélérateur » de développement.



Prochaines ÉTAPES CLÉS

- **De septembre 2014 à décembre 2015 :** élaboration du nouveau Scot à travers différents temps de concertation (*ateliers, séminaires, conférences-débats...*)
- **Janvier 2016 :** arrêt du SCOT
- **De juin à octobre 2016 :** enquête publique et approbation
- **1^{er} janvier 2017 :** mise en application du Scot 2

Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire
2 cours du champ de mars
44000 NANTES
02 51 16 47 09
contactpm@nantessaintnazaire.fr



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain